

Communiqué de presse | 18.03.2026

Demain Phyto-Victimes fête ses 15 ans !

Contexte :

Quelles sont les missions de l'association ?

Principalement l'accompagnement des professionnels victimes des pesticides dans leurs démarches de reconnaissance en maladies professionnelles partout sur le territoire y compris aux Antilles. Mais aussi la défense des droits des victimes.

Qui peut-elle accompagner ?

Homme ou femme, en activité ou retraité et quel que soit leur régime de sécurité sociale, nous accompagnons tous les professionnels qui ont contracté une maladie suite à leurs expositions aux pesticides.

Lorsque malheureusement le professionnel est décédé, nous aidons également sa famille dans des démarches de reconnaissance ou post mortem. Enfin depuis quelques années, nous accompagnons les parents d'enfants qui ont été exposés aux pesticides pendant la période prénatale.

Le 19 mars 2026, cela fera 15 ans...

15 années de travail pour faire évoluer les droits des victimes, 15 années d'accompagnement mais surtout 15 années de combats !

Lors de notre création en 2011, les professionnels victimes des pesticides n'avaient que très peu de droits. Nous avons depuis parcouru du chemin :

- 3 décrets ont reconnu la maladie de Parkinson, les hémopathies malignes et le cancer de la prostate comme maladies professionnelles en lien avec les pesticides
- Nous avons déployé 2 antennes aux Antilles, en Martinique et en Guadeloupe
- Notre expertise est reconnue au national dans des groupes de travail ministériels et nous sommes aussi sollicités à l'étranger comme récemment en Belgique
- Nous avons développé de nombreux partenariats avec des professionnels de santé et des établissements scolaires pour sensibiliser le plus grand nombre
- Nous avons recensé et accompagné plus de 800 professionnels victimes des pesticides !

Néanmoins, l'aventure est loin d'être terminée.

En 2026, il existe encore beaucoup trop de professionnels malades des pesticides qui ne connaissent pas leurs droits... C'est pourquoi l'association continue à œuvrer pour l'information, la sensibilisation et l'amélioration de leurs droits.

**Les professionnels ou proches concernés peuvent se rapprocher de l'association
Phyto-Victimes au 06 74 78 88 27 ou par mail à contact@phyto-victimes.fr**

→ **Une cagnotte a été mise en place pour vous permettre de soutenir notre service d'aide aux victimes** : <https://www.helloasso.com/associations/phyto-victimes/collectes/pour-que-chaque-professionnel-expose-puisse-faire-valoir-ses-droits>

Contact presse :

Association Phyto-Victimes : 06 74 78 88 27 | contact@phyto-victimes.fr

www.phyto-victimes.fr

